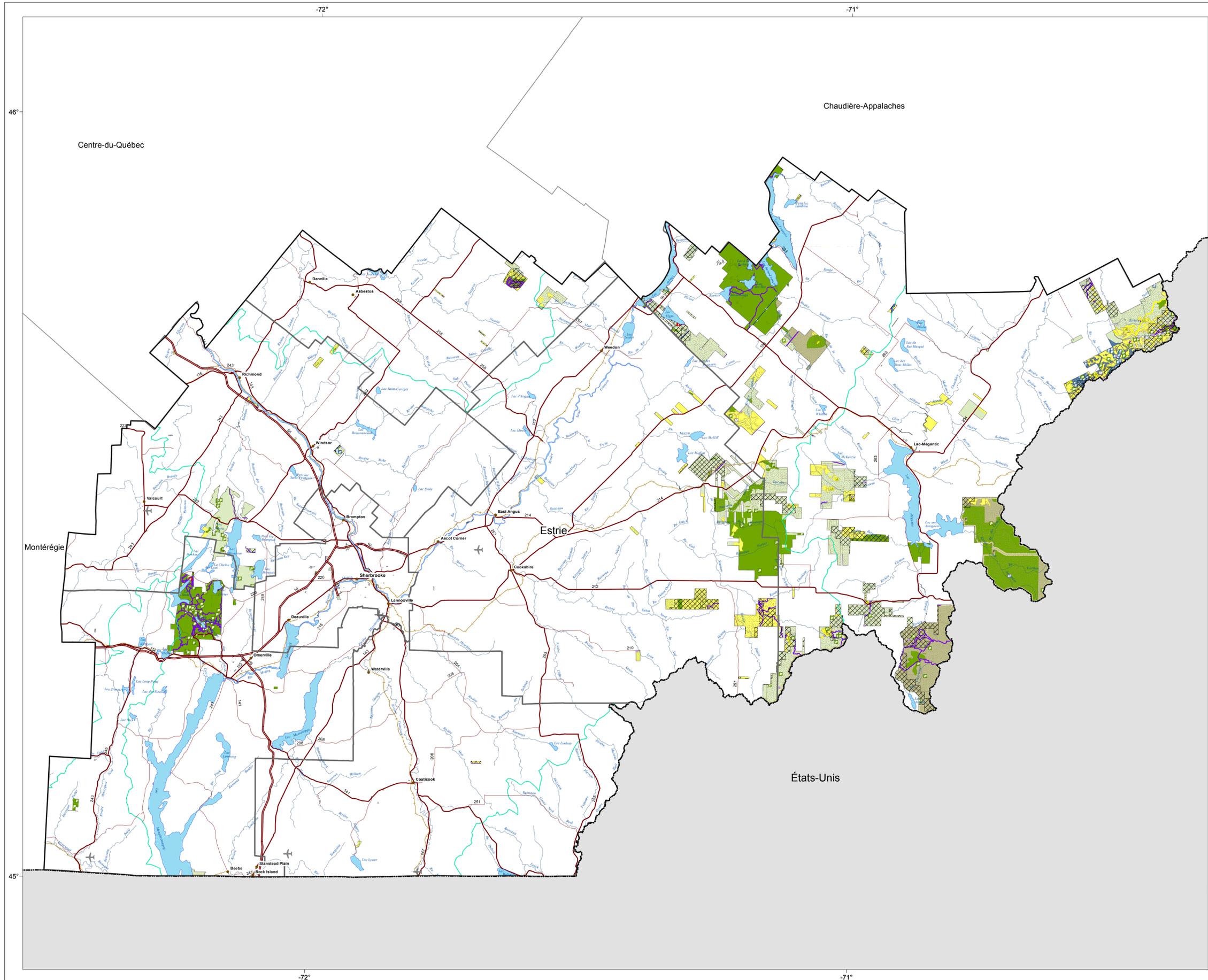


Carte 2 : Droits, statuts et activités usuelles

Plan d'affectation du territoire public de l'Estrie



Droits, statuts et activités usuelles¹

- Agriculture
- Culture
- Énergie
- Faune
- Forêt
- Hébergement et plein air
- Industrie et service
- Mine
- Protection ou contrainte

Infrastructure de transport

- Aéroport
- Autoroute
- Route nationale, régionale et collective
- Route locale et d'accès aux ressources
- Chemin
- Chemin de fer

Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Région administrative
- Territoire de gestion particulière (bassin versant)

Tenure²

- Publique

Frontière

- Frontière internationale

Notes : 1. Les données utilisées pour illustrer cette carte ont pu varier depuis la date de leur compilation.
 2. Cette carte illustre le territoire public et il ne s'agit en aucun cas d'un répertoire ou d'un registre public au sens de la Loi sur les terres du domaine de l'État. Pour les fins de l'affectation, les lots miniers, comprenant une partie publique et une partie privée, ont été considérés comme des lots de tenure publique.

Métadonnées

Projection
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPEQ), fuseau 07

Système de référence géodésique
 NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

0 5 10 15 km

1/275 000

Sources

Données	Organisme	Année
Droits, statuts et activités usuelles	MRNF MDEP MAPAQ	2012 2014 2012
Base de données topographiques et administratives (BDTA 250k)	MRNF	2010
Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ)	MRNF	2009

Réalisation : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
 Direction régionale de l'Estrie-Montréal-Chaudière-Appalaches-Laval-Montérégie-Centre-du-Québec
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale
 © Gouvernement du Québec
 Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017